

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

---

**2025.8.5.69**

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 6 NOVEMBRE 2025 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS**

Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETTIER, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Pascale GOMES, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Lionel WALKER.

**Date de la convocation :**

16/10/2025

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTEES**

Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

**Date de l'affichage :**

31/10/2025

**ABSENTS EXCUSES**

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Régis DAGRON, Thierry FLESCH, Christian HUS, Sylvain JONNET, Henri MELLIER.

**Nombre de membres :**

en exercice : 30

présents ou représentés : 24

\*\*\*

**OBJET : CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA SECURISATION DE  
BANDES CYCLABLES QUAI HIPPOLYTE ROSSIGNOL A MELUN (LD 48)**

**Le Bureau Communautaire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Urbanisme ;

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

**VU** la délibération n° 2021.3.11.81 du 31 mai 2021 relative à l'adoption du Schéma Directeur des Liaisons Douces actualisé ;

**VU** la délibération n° 2023.6.34.184 du 18 octobre 2023 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDÉRANT**, au regard de ses compétences et de son Schéma Directeur des Liaisons Douces, que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) est maître d'ouvrage des études et des travaux relatifs à la liaison cyclable située sur le quai Hippolyte Rossignol au sud de Melun, et le quai Voltaire situé au nord de Dammarie-les-Lys ;

**CONSIDÉRANT** que la commune de Melun a programmé la pose d'une lisse en bois le long du quai Hippolyte Rossignol pour empêcher le stationnement sur les Berges de Seine, et permettre la pose de séparateur entre la bande cyclable et la chaussée ;

**CONSIDÉRANT**, à ce titre, que la ville de Melun et la CAMVS ont considéré l'utilité de recourir à une procédure de co-maîtrise d'ouvrage en désignant la Commune de Melun comme maître d'ouvrage unique de l'opération d'aménagement cyclable à Melun incluant les liaisons cyclables d'intérêt communautaire ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune avance la totalité des coûts liés à la maîtrise d'ouvrage de la compétence exercée par la CAMVS puis émettra un titre de recette ;

**CONSIDÉRANT** les frais de l'étude et des travaux, à la charge de la CAMVS et relatifs à la sécurisation de la bande cyclable située côté Seine sur le quai Hippolyte Rossignol évalué par la Commune à 143 155 € HT, soit 171 786 € TTC ;

**DECIDE :**

**D'APPROUVER** la convention de co-maîtrise d'ouvrage désignant la Commune de Melun comme maître d'ouvrage unique de l'opération d'aménagement cyclable à Melun incluant les liaisons cyclables d'intérêt communautaire du quai Hippolyte Rossignol ;

**D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la ville de Melun pour la sécurisation de bandes cyclables quai Hippolyte Rossignol (projet ci-annexé), et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 6 novembre 2025 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20251106-61082-DE-1-1

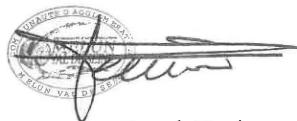
**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 12/11/25

Publication ou notification : 12/11/2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin